

Conseil communal de Prilly

Procès-verbal de la séance

No 4-2017

du lundi 19 juin 2017

Procès-verbal de la séance 4-2017 du Conseil Communal de Prilly

Présidente : Madame Patrizia Clivaz Luchez

Lundi 19 juin 2017 à 20h00, à Castelmont.

Mme la Présidente souhaite la bienvenue à la 9^{ème} séance du Conseil communal de l'année législative 2016-2017.

Elle souhaite également la bienvenue à la Municipalité in corpore et profite de l'occasion pour féliciter M. Antoine Reymond pour son élection en tant que municipal. Elle ajoute qu'il a été assermenté par le bureau du Conseil le 29 mai et demande à l'assemblée de l'applaudir.

Applaudissements.

Mme la Présidente salue la présence de Sonomix, et relève que la presse n'est pas présente.

Mme la Présidente passe la parole à M. Turrian, secrétaire du Conseil pour l'appel.

1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour

Appel :

Personnes présentes : 56

Excusées : 17

Retard :

Absents :

Démissions :

Future admission : 2

Total : 75

Le quorum de l'art. 59 du règlement du conseil est atteint, la Présidente ouvre la séance et remercie M. Turrian pour l'appel.

Mme la Présidente passe au point 1 de l'ordre du jour et propose des modifications de l'ordre du jour.

Au point 8, la nomination des nouveaux membres de la commission de gestion suite d'une part à l'élection de M. Antoine Reymond comme Municipal et la vraisemblable élection de M. Francis Richard à la fonction de Président du Conseil.

Mme la Présidente propose également la modification suivante : le préavis no 09-2017 doit être accepté ou refusé par le Conseil avant que les comptes ne soient discutés. Elle propose de passer le point 14 en point 12, le point 12 devant le 13 et le point 13 devenant le 14. Au point 15, après le contre appel, dans la mesure où ce sera la dernière séance ce soir, la Présidente adressera quelques mots d'au revoir.

Mme la Présidente passe par conséquent au vote sur l'ordre du jour. Celles et ceux qui approuvent l'ordre du jour modifié sont priés de le faire savoir en levant la main.

Vote : l'ordre du jour tel que modifié est adopté à l'unanimité

Mme la Présidente passe maintenant au point 2, adoption du procès-verbal du 15 mai 2017.

2. Procès-verbal du 15 mai 2017

Mme la Présidente demande si quelqu'un sollicite la lecture du procès-verbal du 15 mai 2017 dans son intégralité.

Personne ne demande la lecture.

Mme la Présidente demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Mme la Présidente passe au vote. Que ceux et celles d'entre vous qui acceptent le procès-verbal du 15 mai 2017 tel que rédigé le fassent en levant la main.

Vote : le procès-verbal du 15 mai 2017 est accepté à l'unanimité

Mme la Présidente remercie M. Turrian pour la rédaction du procès-verbal.

3. Correspondance

Mme la Présidente précise que le bureau du Conseil n'a reçu aucune correspondance et passe ainsi directement au point 4 de l'ordre du jour.

4. Communications du bureau

Mme la Présidente donne les résultats officiels du 2^{ème} tour des votations fédérales du 21 mai 2017, ainsi que des élections au Conseil d'Etat :

Votation fédérale

Objet n° 1 : Loi sur l'énergie

Bulletins rentrés :	2'305
Blancs :	43
Nuls :	1
Valables :	2'261
Suffrages :	
OUI :	1'744
NON :	517

Taux de participation : 40.07 %

Elections au Conseil d'Etat 2^{ème} tour

Bulletins rentrés : 1'916
Nuls : 19
Valables (dont blancs) : 1'897
Blancs : 8
Taux de participation : 33.36 %

BULLETINS	Provenant des partis ou groupements					
	PVL	AdC	UDC	PSV	PdR	PLR
non modifiés	10	22	167	470	22	282
modifiés	3	6	50	160	7	150
sans dénom de parti	—	—	—	—	—	—
TOTAL	13	28	217	630	29	432

BULLETINS	Provenant des partis ou groupements		Sans dénomination	Total des bulletins
	EàG	Les Verts		
non modifiés	37	176	—	1'186
modifiés	13	82	—	471
sans dénom de parti	—	—	388	388
TOTAL	50	258	388	2'045

SUFFRAGES obtenus sur des bulletins	non modifiés	modifiés des partis ou groupements				
		PLR	PdR	UDC	AdC	PSV
Amarelle Cesla	937	1	4	0	2	12
Chevalley Isabelle	499	7	2	0	1	6
Métraux Béatrice	937	12	3	3	7	9
Morand Guillaume Toto	72	5	20	5	0	3
Nicolet Jacques	499	21	6	18	2	0
Villa Sylvie	36	1	5	0	12	5
Voix éparses	—	0	0	0	0	0
TOTAL	2'980	47	40	26	24	35

SUFFRAGES obtenus sur des bulletins	modifiés des partis ou groupements		Sans dénomination	Total des bulletins
	Les Verts	PVL		
Amarelle Cesla	1	1	53	1'011
Chevalley Isabelle	2	9	54	580
Métraux Béatrice	18	3	114	1'106
Morand Guillaume Toto	2	0	71	178
Nicolet Jacques	0	1	64	611
Villa Sylvie	3	0	51	113
Voix éparses	0	0	1	1
TOTAL	26	14	408	3'600

Suite à son élection tacite, le bureau du conseil a assermenté, le lundi 29 mai à 11h30, M. Antoine Reymond comme municipal en présence de la Municipalité et de la secrétaire municipale.

Le bureau du Conseil a effectué sa sortie annuelle le jeudi 9 juin. Le bureau a été reçu par M. Gorjat, vigneron à Aran, qui s'occupe de la vigne de Prilly et qui a largement et de manière très agréable expliqué son travail. Ce moment convivial a été suivi d'un repas.

La Présidente rappelle à tous « fêtons Prilly » qui aura lieu les vendredi et samedis 23 et 24 juin, et qui débutera par la fête des écoles le vendredi à 17h30. Tous les conseillers communaux sont invités à participer au défilé et la Présidente les encourage à venir nombreux.

A la demande de la commission de Prilly animation, la Présidente rappelle les 2 concerts d'été qui auront lieu les 27 juillet et le 10 août dans la cour du Château.

L'équipe de Sonomix nous communique les dates de rediffusion de la séance de ce soir. Ces dates sont les suivantes :

- Le vendredi 23 juin 2017 à 20h00
- Le samedi 24 juin 2017 à 14h00
- Le dimanche 25 juin 2017 à 19h00

- Le samedi 1^{er} juillet 2017 à 19h00
- Le dimanche 2 juillet 2017 à 14h00

Mme la Présidente rappelle que la séance sera suivie d'un apéritif. Elle demande s'il y a des commentaires.

Ce n'est pas le cas.

5. Communications municipales

Mme la Conseillère municipale Anne Bourquin Büchi (PS) a la parole

Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Je vous informe que l'ARASPE a tenu sa séance de Conseil intercommunal le 8 juin à Assens. Dans le cadre de cette séance du Conseil intercommunal, les comptes de l'ARASPE ont été adoptés avec les conclusions suivantes: les comptes ont été approuvés, l'excédent de produits de CHF 90'848.68 a été attribué de la manière suivante :

- Premièrement, création d'une réserve pour le projet informatique à Echallens et au Mont-sur-Lausanne, ainsi que pour la destruction des archives des usagers des agences de Prilly à hauteur de CHF 40'750.-, solde non dépensé sur ces projets à restituer aux communes membres.
- Création d'une réserve de CHF 50'000.- pour assumer les risques de gestion et les éventuels litiges de l'ARASPE.
- Restitution du solde aux communes membres CHF 100'098.68 à se partager entre toutes les communes.

Donc, nous aurons un petit retour financier sur les sommes qui ont été versées à l'ARASPE.

M. le Conseiller municipal Maurizio Mattia (Les Verts) a la parole

Merci Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Une information également concernant le préavis 03-2017 pour la structure scolaire provisoire à Corminjoz. Les travaux ont commencé. Nous avons constaté que l'armoire électrique qui se trouve à Corminjoz est vraiment en fin de vie, elle n'est plus du tout aux normes, elle tient à peine debout. Il a été décidé qu'on allait refaire une nouvelle armoire électrique. On va également la déplacer pour qu'elle soit plus pratique et accessible de l'autre côté de la place s'il devait y avoir encore des animations. Cette armoire électrique coûte pas loin de CHF 40'000.- et il y aura donc certainement un crédit complémentaire qui devra venir le moment venu, on n'a pas encore les chiffres exacts. On profitera également pour goudronner une partie qui est actuellement en tout venant. C'est vrai qu'avec les enfants qui vont jouer quand il pleut, c'est pour revenir dans le pavillon avec les chaussures crottées, ça ne va pas le faire et enfin, on en profitera aussi pour faire un raccordement à la fibre optique. Toutes ces choses n'avaient pas été prévues spécialement dans le préavis et se retrouveront malheureusement dans un crédit complémentaire. Merci.

6. Information au Conseil communal par ses représentants aux organismes externes

M. le Conseiller Youri Hanisch (UDC) a la parole

Merci Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En qualité de délégué de notre commune et membre de la commission de gestion de l'Organisation Régionale de Protection Civile Ouest Lausannois (ORPC), je vous rapporte les informations suivantes :

Le 25 avril 2017, la commission de gestion de l'ORPC, chargée d'étudier le préavis nommé Gestion & Comptes 2016, s'est réunie à Crissier.

Le 13 juin 2017, lors de l'assemblée régionale des délégués, le préavis ainsi que le rapport de la commission du 19 mai ont été adoptés à l'unanimité

L'ORPC en quelques chiffres : c'est 674 incorporés formés ainsi que 302 en réserves et inactifs, effectif stable par rapport à l'année 2015. C'est 1'317 personnes qui ont été engagées pour des cours de répétition, services d'entretien, engagements aux profits de tiers, soit un total de 3'081 jours de service.

Au niveau des comptes, la répartition entre les 8 communes membres de l'ORPC est effectuée proportionnellement au nombre d'habitants des communes membres, selon la statistique officielle. Les comptes ont été contrôlés par la fiduciaire Intermandat SA à Lausanne. Ils ont été jugés exacts et conformes aux dispositions légales et réglementaires. Ils présentent, aux charges comme aux revenus, une somme de CHF 1'426'650.93. En ce qui concerne notre commune, sa participation s'élève à CHF 206'508.60 proratisé au nombre d'habitants de 11'782.

Mme la Conseillère Marianne Seppey (PDC) a la parole

En tant que déléguée de la commune de Prilly à l'AJENOL, je vous donne quelques nouvelles de l'assemblée générale qui a eu lieu le jeudi 15 juin 2017. Nous nous sommes retrouvés à 20h00 à Cheseaux pour la 18^{ème} assemblée générale de l'AJENOL. La première assemblée présidée par Mme Nicole Genet de Prilly. Le principal point à l'ordre du jour de cette séance était l'adoption des comptes 2016 concernant la partie administrative du réseau AJENOL. Le total des charges s'élève pour 2016 à CHF 74'760.80, montant légèrement inférieur aux comptes de l'année précédente. Ces charges sont entièrement prises en charge par les 7 communes faisant partie du réseau, ce qui représente CHF 3.238 par habitant. Suite au rapport de gestion de l'AJENOL 2016, la commission s'était réunie le 29 mai dernier.

Dans le rapport de cette commission, plusieurs questions ont été posées au comité de l'AJENOL. Le répondant du réseau, M. Heller, lors de l'assemblée de jeudi dernier, a pu apporter réponse aux questions posées. Ces questions concernaient le réseau AJENOL qui compte 37 accueils en milieu familial, donc les mamans de jour à Cheseaux – Romanel, il y en a 39 à Prilly – Jouxens. Est-ce que le réseau compte une ou deux accueillantes en milieu familial dans les petits villages ? On a posé cette question.

Au sujet de la liste d'attente pour trouver une place d'accueil. On a posé la question suivante : combien y a-t-il de demandes et ces demandes proviennent-elles plutôt de familles habitant Prilly, Cheseaux, Romanel, Jouxens ou des villages de Bournens, Boussens, Sullens ?

Et une autre question à propos du futur horaire continu à l'école qu'envisage le réseau AJENOL. L'assemblée est levée à 21h00 et nous remercions la commune de Cheseaux pour son accueil.

Mme la Présidente demande s'il y a d'autres retours de commissions externes.

Ce n'est pas le cas.

7. Assermentation(s)

Mme la Présidente précise qu'elle va assermenter deux personnes ce soir. Suite au départ de Mme Rajaâ Douali du parti socialiste, Mme Saquine Lasserre sera assermentée ce soir et suite à l'élection de M. Antoine Reymond comme municipal, Mme Aylin Sari sera également assermentée.

Mme la Présidente invite Mme Saquine Lasserre et Mme Aylin Sari à s'avancer devant le bureau et invite l'assemblée à se lever pour l'assermentation.

La Présidente lit la promesse solennelle :

« Mesdames, je vais vous lire maintenant la promesse solennelle que vous devrez faire. Au terme de cette promesse et à l'appel de votre nom, vous lèverez la main droite et vous devrez dire « Je le promets ».

Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. »

La Présidente adresse ses félicitations aux Conseillères pour leur assermentation et demande à l'assemblée de les applaudir et les invite à regagner les rangs de leur parti.

8. Elections :

- a) **de la présidente ou du président ;**
- b) **de la première vice-présidente ou du premier vice-président ;**
- c) **de la deuxième vice-présidente ou du deuxième vice-président ;**
- d) **de deux scrutatrices ou scrutateurs ;**
- e) **de deux scrutatrices-suppléantes ou scrutateurs-suppléants.**
- f) **membres de la commission de gestion.**

Mme la Présidente passe maintenant à l'élection du Président du Conseil pour l'année législative 2017-2018, des 1^{er} et 2^{ème} vice-présidents, de deux scrutateurs, de deux scrutateurs suppléants et des membres de la commission de gestion.

Le contrat de législature prévoit que la fonction de président du conseil, pour l'année législative 2017-2018, soit attribuée au PLR. Mme la Présidente donne donc la parole à Mme Colette Lasserre Rouiller, afin qu'elle fasse une proposition.

Mme la Conseillère Colette Lasserre Rouiller (PLR) a la parole

Merci Mme la Présidente,

Le groupe PLR a le plaisir de vous présenter la candidature de M. Francis Richard. Je vous remercie.

Mme la Présidente demande s'il y a d'autres propositions dans la salle.

Ce n'est pas le cas.

Mme la Présidente propose donc de nommer M. Francis Richard par acclamation à qui elle souhaite beaucoup d'intérêt dans cette fonction.

Applaudissements de l'assemblée.

Mme la Présidente passe à présent à l'élection du 1^{er} vice-président. Elle passe la parole à M. Luigi Sartorelli du PDC.

M. le Conseiller Luigi Sartorelli (PDC) a la parole

Merci Mme la Présidente,

Le groupe PDC a le plaisir de vous proposer la candidature de M. David Stauffer.

Mme la Présidente demande s'il y a une autre candidature dans la salle.

Ce n'est pas le cas.

Mme la Présidente propose de nommer M. David Stauffer par acclamation.

Applaudissements de l'assemblée.

Le contrat de législature prévoit que la fonction de 2^{ème} vice-président du Conseil, pour l'année législative 2017-2018, soit attribuée au PLR. Mme la Présidente passe donc la parole à Mme Colette Lasserre Rouiller.

Mme la Conseillère Colette Lasserre Rouiller (PLR) a la parole

Merci,

Le PLR a le plaisir de présenter la candidature de M. Serguei Aschwanden.

Mme la Présidente demande s'il y a une autre candidature dans la salle.

Ce n'est pas le cas.

Mme la Présidente propose de nommer M. Serguei Aschwanden par acclamation.

Applaudissements de l'assemblée.

Mme la Présidente passe à présent à la nomination de 2 scrutateurs. Selon le contrat de législature, ces fonctions reviennent au PLR et au PS. La Présidente remercie les présidents de groupes de lui faire part de leurs propositions.

Mme la Conseillère Colette Lasserre Rouiller (PLR) a la parole

Merci. Le PLR présente M. Georges Borer.

M. le Conseiller Ihsan Kurt (PS) a la parole

Mme la Présidente,

Le groupe socialiste propose Mme Soraya Ait Si Selmi.

Mme la Présidente demande s'il y a d'autres propositions dans la salle.

Ce n'est pas le cas.

Mme la Présidente propose de nommer M. Georges Borer et Mme Soraya Ait Si Selmi par acclamation.

Applaudissements de l'assemblée.

Mme la Présidente passe à présent à la nomination de 2 scrutateurs suppléants. Selon le contrat de législature, ces fonctions reviennent à l'UDC et aux Verts. La Présidente remercie les présidents de groupes de lui faire part de leurs propositions.

Mme le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Merci Mme la Présidente, bien que pas président de groupe, je propose la candidature de M. Youri Hanisch.

M. le Conseiller David Boulaz (Les Verts) a la parole

Mme la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Le groupe des Verts et des Vertes présente Mme Magali Russbach.

Mme la Présidente demande s'il y a d'autres propositions dans la salle.

Ce n'est pas le cas.

Mme la Présidente propose de nommer M. Youri Hanisch et Mme Magali Russbach par acclamation.

Applaudissements de l'assemblée.

Mme la Présidente précise à présent que le PLR doit présenter des membres pour la commission de gestion de manière à remplacer d'une part M. Antoine Reymond qui a été élu municipal et d'autre part M. Francis Richard, puisqu'il devient le Président du Conseil.

Mme la Conseillère Colette Lasserre Rouiller (PLR) a la parole

Merci. Le PLR vous propose d'élire Philippe Cretegny comme président de la commission de gestion. Il est expérimenté pour présider, il a présidé notre Conseil, il a été membre de la commission de gestion, nous pensons qu'il fera un excellent président de notre commission de gestion et d'élire aussi le suppléant qui est M. Henri-Pascal Mombelli qui deviendrait dès lors membre de la commission et comme suppléant, nous vous saurions reconnaissants de bien vouloir élire M. Christian Maillard. Merci beaucoup.

Mme la Présidente relève qu'il y a 3 candidatures, sachant que M. Cretegny sera élu formellement par la commission de gestion, M. Henri-Pascal Mombelli et M. Christian Maillard.

Mme la Présidente demande s'il y a d'autres propositions dans la salle.

Ce n'est pas le cas.

Mme la Présidente propose de nommer M. Cretegny, M. Henri-Pascal Mombelli et M. Christian Maillard par acclamation.

Applaudissements de l'assemblée.

9. **Préavis municipal N°07-2017 concernant l'ajustement du contrat et des conditions de travail du poste de Secrétaire du Conseil communal (objet retiré de l'ordre du jour de la séance du 15 mai 2017).**

Mme la Présidente précise en préambule que d'entente avec M. Turrian, secrétaire du Conseil, et dans le but de faciliter la prise de paroles des membres du Conseil communal, M. Turrian n'assistera pas aux débats qui vont avoir lieu. La Municipalité n'assistera pas non plus aux débats, puisqu'il s'agit d'une décision qui concerne le Conseil uniquement.

Par ailleurs, s'agissant pour une part d'éléments confidentiels qui seront échangés éventuellement pour ce préavis, cette partie du conseil se fera à huis clos. Le public devra sortir, ainsi que l'équipe de Sonomix. Au sujet de Sonomix, pour que les choses soient très claires, un avis « huis clos » sera filmé et sera présent sur la bande.

L'équipe de Sonomix et le secrétaire du Conseil reviendront simplement pour le vote final. Dans la mesure où le préavis a été préparé par le bureau et dans la mesure où j'anime, c'est M. Francis Richard qui répondra aux questions du Conseil.

Mme la Présidente remercie Sonomix de quitter la salle, ainsi que M. Turrian.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N°07-2017,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. de déterminer le taux d'activité du Secrétaire du Conseil communal de Prilly à 30 % pour couvrir 8 séances de Conseil communal et les autres tâches fixes par année législative dès le 1er juillet 2017 ;
2. de fixer la rémunération brute du Secrétaire du Conseil communal à CHF 21'000.- pour 30 % d'activité ;
3. de verser, un montant horaire avant charges sociales de CHF 37.40 vacances comprises pour chaque heure excédant le forfait de 624 heures avant vacances ;
4. d'appliquer au Secrétaire du Conseil communal les conditions de travail s'appliquant au personnel de la Commune de Prilly en termes de vacances, fériés, couverture d'assurance perte de gain maladie, accidents professionnels et non professionnels, ainsi que, cas échéant, LPP;
5. de porter un montant supplémentaire au budget 2017 de CHF 2'250.- dans le compte 100.3001 «Traitements» et de CHF 226.45 dans les comptes 100.3030 et 3050 pour le prélèvement des charges sociales y afférentes.

Vote : les conclusions du préavis municipal no 07-2017 sont acceptées à l'unanimité, moins 5 abstentions et aucun avis contraire.

10. Rapport de la Municipalité sur la gestion communale pour l'exercice 2016.

Mme la Présidente propose aux Conseillers de fonctionner de la manière suivante. Elle posera la question d'une discussion éventuelle sur l'entrée en matière et elle passera en revue le rapport municipal chapitre par chapitre. Si la parole n'est pas demandée, le chapitre sera réputé accepté. Une fois tous les chapitres traités, la Présidente passera au vote sur les conclusions du présent préavis après avoir entendu le rapport de la commission de gestion.

Mme la Présidente demande s'il y a des oppositions sur la manière de faire.

Ce n'est pas le cas.

La Présidente passe directement à la question sur l'entrée en matière. Elle demande si une discussion sur l'entrée en matière est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

1^{ère} partie du rapport de gestion.

CHAPITRE « CONSEIL COMMUNAL », PAGES 6 À 15.

Mme la Présidente demande si quelqu'un souhaite prendre la parole.

Ce n'est pas le cas.

Mme la Présidente considère le chapitre comme accepté.

CHAPITRE " MUNICIPALITE", PAGES 15 et 16.

Mme la Présidente demande si quelqu'un souhaite prendre la parole

Ce n'est pas le cas.

Mme la Présidente considère le chapitre comme accepté.

CHAPITRE " ADMINISTRATION GENERALE", PAGES 17 à 37

Mme la Présidente demande si quelqu'un souhaite prendre la parole

Ce n'est pas le cas.

Mme la Présidente considère le chapitre comme accepté.

CHAPITRE " OFFICE DE LA POPULATION ", PAGES 38 à 40

Mme la Présidente demande si quelqu'un souhaite prendre la parole

Ce n'est pas le cas.

Mme la Présidente considère le chapitre comme accepté

CHAPITRE " SERVICE INFORMATIQUE ", PAGES 41 et 42

Mme la Présidente demande si quelqu'un souhaite prendre la parole

Ce n'est pas le cas.

Mme la Présidente considère le chapitre comme accepté

CHAPITRE " FINANCES ", PAGES 43 et 44

Mme la Présidente demande si quelqu'un souhaite prendre la parole

Ce n'est pas le cas.

Mme la Présidente considère le chapitre comme accepté

CHAPITRE " DOMAINES ET BATIMENTS ", PAGES 45 à 49

Mme la Présidente demande si quelqu'un souhaite prendre la parole

Ce n'est pas le cas.

Mme la Présidente considère le chapitre comme accepté

CHAPITRE " ENERGIE ET ENVIRONNEMENT ", PAGES 50 à 57

Mme la Présidente demande si quelqu'un souhaite prendre la parole

Ce n'est pas le cas.

Mme la Présidente considère le chapitre comme accepté

CHAPITRE " TRAVAUX ET VOIRIE ", PAGES 58 à 60

Mme la Présidente demande si quelqu'un souhaite prendre la parole

Ce n'est pas le cas.

Mme la Présidente considère le chapitre comme accepté

CHAPITRE " URBANISME ET CONSTRUCTIONS ", PAGES 61 à 72

Mme la Présidente demande si quelqu'un souhaite prendre la parole

Ce n'est pas le cas.

Mme la Présidente considère le chapitre comme accepté

CHAPITRE " PETITE ENFANCE ", PAGES 73 à 81

Mme la Présidente demande si quelqu'un souhaite prendre la parole

Ce n'est pas le cas.

Mme la Présidente considère le chapitre comme accepté

CHAPITRE " JEUNESSE ", PAGES 82 à 85

Mme la Présidente demande si quelqu'un souhaite prendre la parole

Ce n'est pas le cas.

Mme la Présidente considère le chapitre comme accepté

CHAPITRE " AIDE SOCIALE COMMUNALE ET AIDE INDIVIDUELLE AU LOGEMENT ", PAGE 86

Mme la Présidente demande si quelqu'un souhaite prendre la parole

Ce n'est pas le cas.

Mme la Présidente considère le chapitre comme accepté

CHAPITRE " SERVICE DE DEFENSE CONTRE L'INCENDIE ET DE SECOURS ", PAGES 84 à 87-88

Mme la Présidente demande si quelqu'un souhaite prendre la parole

Ce n'est pas le cas.

Mme la Présidente considère le chapitre comme accepté

2ème partie du rapport de gestion.

CHAPITRE " RELATIONS INTERCOMMUNALES ", PAGES 92 à 104

Mme la Présidente demande si quelqu'un souhaite prendre la parole

Ce n'est pas le cas.

Mme la Présidente considère le chapitre comme accepté

Mme la Présidente passe à présent au point 11 de l'ordre du jour, rapport de la commission de gestion traitant l'examen de la gestion communale. Elle ajoute que l'on reviendra sur les conclusions du rapport de gestion municipal après avoir entendu la commission de gestion.

11. Rapport de la Commission de gestion traitant de l'examen de la gestion communale pour l'exercice 2016 ; réponses municipales aux vœux et observations de ladite commission.

Mme la Présidente appelle Monsieur le Conseiller Léo Gaillard, co-rapporteur de la commission de gestion à prendre place au bureau pour la lecture des vœux.

Mme la Présidente précise que selon l'article 108 du Règlement du Conseil communal, ce n'est pas de vœux qu'il devrait s'agir, mais d'observations, puisque c'est le terme exact qui est contenu dans l'article 108.

La Présidente propose d'accepter un terme pour un autre en sachant que c'était la volonté de la commission de gestion et pour chacun des vœux, on entendra la lecture du vœu, la réponse de la Municipalité et la prise de position de la commission de gestion. Ensuite, la Présidente passera au vote. Elle rappelle qu'un vœu ou une observation ne peut pas faire l'objet d'un amendement. Si la parole n'est pas demandée, le vœu est considéré comme accepté. Si la parole est demandée et qu'il y a débat, le vote aura lieu, il sera accepté ou refusé avec ou non des abstentions. Mme la Présidente rappelle aussi que le vote sur les vœux n'a aucune incidence sur le vote final d'acceptation ou de refus du rapport de gestion et de la commission de gestion.

Mme la Présidente donne la parole à M. le rapporteur sur le chapitre 5 à 12 et ensuite elle invitera M. le rapporteur à lire le vœu no 1.

CHAPITRE « ADMINISTRATION, URBANISME, RESSOURCES HUMAINES », PAGES 5 À 12.

Mme la Présidente demande si la parole est sollicitée sur ce chapitre.

Ce n'est pas le cas.

Mme la Présidente invite M. le rapporteur à lire le Vœu N° 1 de la Commission de gestion, ainsi que les réponses de la Municipalité et la prise de position de la Commission de gestion.

Lecture du rapport.

Mme la Présidente demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Le Vœu N° 1 est accepté, puisque le débat n'a pas été ouvert.

CHAPITRE « ENFANCE, JEUNESSE, SPORTS, AFFAIRES SOCIALES », PAGES 13 À 17.

Mme la Présidente rappelle que la commission de gestion n'a pas formulé de vœu dans le cadre de ce chapitre. Elle demande si la parole est sollicitée sur ce chapitre.

Ce n'est pas le cas.

CHAPITRE «TRAVAUX PUBLICS, PARCS, PAROISSES, NATURALISATION ET INTÉGRATION», PAGES 18 À 26

Mme la Présidente demande si la parole est sollicitée sur ce chapitre.

Ce n'est pas le cas.

Mme la Présidente invite M. le rapporteur à lire le Vœu N° 2 de la Commission de gestion, ainsi que les réponses de la Municipalité et la prise de position de la Commission de gestion.

Lecture du rapport.

Mme la Présidente demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Le Vœu no 2 est accepté, puisque le débat n'a pas été ouvert.

CHAPITRE «FINANCES, SÉCURITÉ PUBLIQUE, CULTURE ET ANIMATIONS», PAGES 27 À 29

Mme la Présidente demande si la parole est sollicitée sur ce chapitre.

Ce n'est pas le cas.

Mme la Présidente invite M. le rapporteur à lire le Vœu N° 3 de la Commission de gestion, ainsi que les réponses de la Municipalité et la prise de position de la Commission de gestion.

Lecture du rapport.

Mme la Présidente demande si la parole est sollicitée.

M. le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Merci Mme la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Je n'ai pas bien compris la position de la commission de gestion. Est-ce que la commission de gestion nous recommande d'accepter la réponse municipale ou est-ce que la commission de gestion nous recommande de la refuser de manière à revenir dessus une prochaine année ? Je n'ai pas compris le souhait.

Mme la Conseillère Geneviève Nosedà Guignard (PS) a la parole

Mesdames, Messieurs, Mme la Présidente,

Je vous laisse libre de voter en votre connaissance de cause. En ce qui nous concerne, je pense qu'on ne va pas accepter la réponse de la Municipalité, je vous propose de nous suivre, car effectivement, nous préférons attendre que le nouveau boursier soit en fonction, étant donné que l'objectif serait d'avoir un compte détaillé par objet pour plus de transparence, nous attendons donc de voir la manière de faire du nouveau boursier, donc je pense que pour l'instant, on ne va pas accepter la réponse de la Municipalité.

Mme la Conseillère Colette Lasserre Rouiller (PLR) a la parole

Merci Mme la Présidente,

Je crois qu'on peut accepter les deux, autant la réponse de la Municipalité que la réponse de la commission de gestion. Je profite que j'aie la parole pour regretter que la commission de gestion ne nous ait pas envoyé ses réponses aux réponses de la Municipalité, parce que j'ai appris ce soir qu'elle avait siégé mercredi dernier.

On a reçu les réponses de la commission des finances, mais la commission de gestion, pour une raison que j'ignore, n'a pas fait parvenir au groupe ses réponses, ce qui fait qu'on est un petit peu dans le vague pour en discuter maintenant, parce qu'On n'a pas le texte sous les yeux. Au PLR, on est d'accord avec les réponses de la Municipalité et de la commission autant qu'on a pu en prendre connaissance juste tout à l'heure, surtout aussi, parce qu'on nous dit que le boursier va remettre l'ouvrage sur le métier et proposer des améliorations comptables, donc je crois qu'il faut laisser la porte ouverte à ceux qui se mettent au travail maintenant pour voir comment ils feront à l'avenir. Je vous remercie.

M. le Conseiller Francis Richard (PLR) a la parole

Mesdames et Messieurs les Conseillers et Conseillères,

Oui, c'était bien la raison pour laquelle on a répondu de la sorte, parce qu'on peut très bien accepter les deux, on est partiellement d'accord avec la réponse de la Municipalité et ensuite cela ne nous empêche pas qu'on accepte ou pas notre vœu, ça ne nous empêche pas de revenir une autre fois sur la question quand ce sera plus clair. Le fait d'accepter la réponse ne nous empêche pas de revenir, le fait de ne pas l'accepter ne nous empêche pas de revenir non plus, ça ne change rien.

Mme la Présidente demande si la parole est sollicitée.

M. le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Mme la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Soit on vous laisse en effet décider, mais c'est bien sûr ce qui va se passer, mais comme d'un côté quelqu'un de la commission de gestion dit qu'il faut refuser et de l'autre côté un autre membre de la commission de gestion dit qu'il faut accepter, on est bien obligés de faire notre choix. Alors, on va faire un choix et on va quand même aller vers celui qui nous demande d'accepter, parce que la réponse qu'on vous a donnée, vous avez vu qu'elle est détaillée comme on a rarement détaillé une réponse à la commission de gestion pour un vœu.

Dire que ça fait 27 ans qu'on n'est pas transparents...je vois dans le public des gens qui ont été là avant nous...et qui peut-être ont choisi une solution qui était bonne et que nous avons conservée parce qu'elle nous paraissait toujours bonne, donc c'est ce crédit général d'études et à partir de là, vous voyez le différentiel, je suis obligé de le dire...En

27 ans, on a CHF 45'000.- de différence, de dépassement si vous voulez, par rapport à un poste de CHF 250'000.- sur un crédit qui a servi de nombreuses fois, 80 ou 85 fois, donc personne n'a été lésé, personne n'a caché quoi que ce soit. Ça a été en effet un outil extrêmement intéressant, parce qu'on n'avait pas besoin d'attendre des séances du Conseil pour débiter des études, on vous le dit dans l'argumentation, et on a passé par cet outil là pour être le plus performant possible.

Vous avez vu que Renens, je suis obligé de dire la même chose, ce qui a été lu par M. le rapporteur, c'est que Renens donne CHF 100'000.- par cas, alors que nous avons CHF 250'000.-. A un moment donné, on y allait, sachant que de toute façon, au fur et à mesure des années et des crédits déposés via les préavis, on allait rembourser ce crédit général d'études. Faites-nous confiance soit encore un moment ou peut-être que comme Renens par exemple, ils votent ça en début de législature.

Alors, on pourrait peut-être imaginer que la méthode Renens, si elle est choisie et si on en discute avec le boursier et en effet que ça paraît être quelque chose d'intéressant, on redéposera ça en 2021, mais laissez-nous aller encore un bout avec ce crédit qui a magnifiquement fonctionné. Que risquez-vous ? Rien.

Mme la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

Merci Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

J'ai aussi étudié un petit peu pour savoir comme ça se passait dans les autres communes. J'ai regardé la commune de Pully. Pully a aussi un montant de CHF 100'000.- qui lui est attribué par crédit d'étude. Par contre, il y a des exigences. Dès qu'un crédit d'étude est engagé, la Municipalité vient devant le Conseil communal et l'annonce au Conseil communal et ensuite il y a une obligation de venir dans les trois ans avec un préavis devant le Conseil communal. C'est toute la différence, c'est la communication qui change, mais je peux aussi accepter que M. le Syndic pourrait venir en 2021 devant le Conseil communal avec une proposition de demande d'autorisation plutôt générale pour la législature.

Mme la Présidente demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente passe au vote sur le Vœu no 3.

Vote : la réponse municipale au Vœu no 3 est acceptée à une large majorité, quelques avis contraires et 6 abstentions.

Mme la Présidente passe dès lors au Vœu no 4 et passe la parole à M. le rapporteur.

Lecture du rapport

Mme la Présidente demande si la parole est sollicitée.

M. le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Merci Mme la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Il faut reconnaître que c'est une aide, vous l'avez compris, ponctuelle, qui n'est pas cachée, mais qui néanmoins est vraiment étudiée au cas par cas et qu'on ne peut quand

même pas se permettre (il faudrait déjà trouver le libellé, du genre : vous avez un projet ? Ecrivez à la Municipalité et vous serez servis, etc.), ce n'est pas possible. Nous sommes dans un cadre où sur dossier, sur demande personnelle ou de société, nous avons un travail à faire pour étudier ce qui nous est présenté pour arriver à donner en effet une aide financière par rapport à ce qui vous est proposé. Vouloir être exhaustif, parce que je précise juste que même si la commission de gestion dit que c'est que socio culturel ou sportif, vous me permettez de croire que si c'est que, on va quand même arriver à trouver, à ouvrir le pipe-line pour que la Municipalité soit obligée d'avoir des nombreuses demandes et de nombreux projets si sur le site internet, on commence à mettre tout le processus possible qui doit être suivi pour avoir cette aide.

Donc, la Municipalité estime par rapport à ce qu'elle vit, à ce qu'elle étudie comme dossiers à l'heure actuelle, que les prillérans sont servis lorsqu'ils ont un projet, parce que notre commune est petite, 12'000 habitants, on arrive à savoir qui a besoin de quoi et on arrive à avoir des gens qui nous écrivent, les gens ne sont pas complètement incapables de faire une demande et ça se fait, c'est une sorte de liberté individuelle, mais aussi de responsabilité individuelle de demande quelque chose par rapport à un projet, nous estimons que nous n'avons pas à mettre ça et qui permettrait en effet de croire, c'est un petit peu notre conclusion, de faire croire à l'ensemble de la population prillérane qu'il suffit de demander pour obtenir. Donc, votre vœu est louable, Mesdames, Messieurs les membres de la commission de gestion, mais Mesdames, Messieurs les membres du Conseil, nous vous demandons de ne pas ouvrir trop, ce qui pourrait être demandé, c'est d'en rester à la pratique actuelle qui marche, je le répète, assez bien. Merci.

Mme la Conseillère Colette Lasserre Rouiller (PLR) a la parole

Merci Mme la Présidente,

Je me demandais si personne n'intervenait ce qui serait considéré comme accepté. La réponse de la Municipalité ?

Mme la Présidente répond à Mme Colette Lasserre Rouiller que c'est effectivement la réponse de la Municipalité.

Mme Colette Lasserre Rouiller ajoute : maintenant le débat est ouvert, je vais vous dire quel est l'avis du groupe PLR. Nous sommes d'accord avec la réponse de la Municipalité, que nous vous invitons à accepter. Nous pensons aussi que le système actuel fonctionne très bien et nous ne souhaitons pas créer un appel d'air en faisant croire aux habitants de cette commune qui n'ont pas demandé pour être servis, surtout à un moment où nos finances sont encore bonnes, présentent un déficit, un moment où nous ne savons pas vers quoi nous allons ces prochaines années en matière de rentrées fiscales. Je vous invite à ne pas suivre la commission de gestion dans son ultime réponse que nous venons d'obtenir uniquement par oral. Merci.

M. le Conseiller David Boulaz (Les Verts) a la parole

Merci Mme la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Pour reprendre le Syndic, tout le monde sait, preuve en est, on peut estimer quand même le groupe des verts des Conseillères communales et Conseillers aguerris, personne n'était au courant chez nous, donc évidemment, nous rejetons la réponse municipale par souci de transparence.

Mme la Conseillère Geneviève Nosedà Guignard (PS) a la parole

Mesdames, Messieurs les Conseillers, Mme la Présidente,

En fait, il ne s'agit pas d'un appel d'air, mais il s'agit bien d'une information à la population qui paraît quand même tout à fait logique et deux Communes de l'ouest lausannois le font, comme Renens et Ecublens, donc il ne faut pas penser parce qu'on met un lien sur internet qu'il y aura 10'000 personnes qui vont solliciter des subventions ou autres. C'est une information et je ne comprends pas pourquoi la Municipalité s'évertue à refuser ce genre de demande. Merci.

M. le Conseiller Leo Gaillard (PS) a la parole

Je m'exprime ici en tant que membre de la commission de gestion.

Premièrement, j'ai envie de répondre à deux, trois petites choses que j'ai entendues ici, moi qui soutenait ce vœu. On nous dit que les finances communales sont au plus bas, etc., mais je rappelle quand même que dans la réponse de la Municipalité, il est bel et bien question de montant allant de CHF 100.- à CHF 1'000.-, donc je ne crois vraiment pas que c'est ce genre de montant qui grèverait les finances de manière irrémédiable.

Deuxièmement, on entend dire que tout le monde est au courant, je veux bien croire que le bouche à oreille fonctionne bien et que cette aide est sollicitée, tant mieux. Mais quand on nous dit que tout le monde est au courant, je rappelle quand même que, y compris votre serviteur, bon nombre de Conseillers ici ignoraient ou ignorent que par exemple il est possible de demander une subvention pour acheter un vélo en tant que membre du Conseil communal de Prilly, donc c'est bien la preuve que tout le monde n'est pas forcément au courant des possibilités de subventions, d'aides, etc. de toutes sortes et il est juste simplement dans ce vœu je crois question d'une simple information, que tout le monde aie un petit peu les mêmes chances d'avoir la possibilité de solliciter cette aide, il n'est pas question d'ouvrir les vannes, il n'est pas question d'automatiser l'octroi de ces subventions, il est simplement question que tout le monde soit logé à la même enseigne. Merci.

M. le Conseiller Ihsan Kurt (PS) a la parole

Merci Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

C'est une question de principe, une information devient démocratique si tout le monde a l'accès au même niveau de par le principe d'égalité et d'équité, sinon l'information est là, la prestation est là, mais personne n'est au courant.

Les prestations qui existent ne sont pas très connues par le public concerné, par les bénéficiaires qui ont besoin de cette prestation et c'est la raison pour laquelle, on est tout à fait au courant, on sait très bien que les ressources sont limitées, on ne peut pas dépasser au-delà des ressources qui existent, mais c'est une question de principe, il faut informer la population par rapport à leurs droits. Merci.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente passe au vote sur le vœu no 4.

Vote : la réponse municipale au Vœu no 4 est acceptée par 32 oui, 19 non et 6 abstentions.

Mme la Présidente invite maintenant M. le rapporteur à lire le Vœu no 5, p. 29 du rapport de la commission de gestion.

Lecture du rapport

Mme la Présidente demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Le Vœu n°5 est accepté, puisque le débat n'a pas été ouvert.

CHAPITRE « DOMAINES, BÂTIMENTS, ÉNERGIE ET ENVIRONNEMENT », PAGES 30 À 32

Mme la Présidente demande si la parole est sollicitée sur ce chapitre.

Ce n'est pas le cas.

Mme la Présidente invite M. le rapporteur à lire le Vœu N° 6 de la commission de gestion, ainsi que les réponses de la Municipalité et la prise de position de la commission de gestion.

Lecture du rapport.

Mme la Présidente demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Le Vœu N° 6 est accepté, puisque le débat n'a pas été ouvert.

Mme la Présidente précise que l'on arrive au terme du rapport de la commission de gestion. Elle demande si la parole est encore sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Mme la Présidente passe dès lors au vote des conclusions du rapport de gestion 2016 dont elle donne maintenant lecture :

Lecture des conclusions.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le rapport de gestion présenté par la Municipalité,
- ouï le rapport de la commission de gestion,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

d'approuver le présent rapport tel que présenté et de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'année 2016.

Vote : les conclusions du rapport de gestion 2016 sont acceptées à l'unanimité, moins une abstention.

12. Préavis municipal N° 09-2017 sollicitant un crédit complémentaire de CHF 131'000.- pour le budget de l'exercice 2016 du compte 720.3655.05.

Mme la Présidente informe que le rapport ne contient pas d'amendement et dans la mesure où M. Di Natale est excusé, il était rapporteur, elle invite Mme Krattinger à venir lire le rapport de la commission.

Lecture du rapport.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le préavis.

La parole n'est pas demandée.

Mme la Présidente demande à Mme la rapporteuse de lire les conclusions.

Lecture des conclusions du rapport.

Mme la Présidente passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N°09-2017,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 131'000.- au budget de fonctionnement de l'exercice 2016 pour le compte 720.3655.05 «Crèches-Garderies».

Vote : les conclusions du préavis municipal no 09-2017 sont acceptées à l'unanimité, moins 7 abstentions.

13. Préavis municipal N° 08-2017 soumettant les comptes de la STEP de Vidy, les comptes du SDIS Malley, Prilly-Renens et les comptes communaux pour l'exercice 2016

Mme la Présidente appelle Madame Elia POCHON, rapporteuse de la commission des finances à prendre place à la tribune.

Mme la Présidente explique rapidement comment les choses vont se dérouler. Elle rappelle que depuis le nouveau règlement du Conseil, la commission des finances

répond directement devant le Conseil. La Présidente propose d'abord d'analyser les comptes titre par titre dans l'ordre suivant, pages bleues, pages roses, pages vertes, ensuite les comptes de la STEP et du SDIS. Lorsque la parole n'est pas demandée, les comptes sont réputés acceptés. Elle rappelle que dans ce cadre, il n'est pas possible de déposer des amendements. Mme la Présidente passera, une fois l'inventaire des comptes fait, la parole à Mme Pochon qui lira les conclusions de la commission des finances, point par point. Il y a ici aussi une confusion entre les termes vœu, les termes observation. On votera si la parole est demandée et le débat ouvert, chacun des points, ce sera beaucoup plus simple. A la fin, on passera au vote dans l'ordre suivant, chiffre 1 du préavis qui concerne la STEP, chiffre 2 du préavis qui concerne les comptes du SDIS, chiffre 3 qui concerne les comptes de la Commune et l'ensemble du préavis.

Mme la Présidente demande si cette manière de faire appelle des oppositions.

Ce n'est pas le cas.

M. le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Merci Mme la Présidente de nous donner la parole en début de travail sur l'étude des comptes 2016. Un préambule qui a la teneur suivante :

Un préambule au débat sur les comptes de votre et notre ville de Prilly et son résultat, la Municipalité tient à faire la déclaration suivante : il y a lieu de rappeler que l'administration de notre Commune et sa Municipalité ont été frappées par un duo d'évènements plutôt déstabilisants et traumatisants, à savoir fin décembre, à huit jours d'intervalle, les décès du municipal des finances élu depuis 2011 et du boursier communal en place depuis dix ans, avec comme si cela ne suffisait pas, depuis l'automne 2016 l'absence du boursier adjoint pour une grave maladie évolutive. Nulle part ailleurs dans le Canton, voire en Suisse, pareille situation n'a été vécue.

Alors que l'ensemble des employés communaux et plus particulièrement le service de la bourse, bien que fortement touchée par ces disparitions, aient assumé et réussi le tour de force, voire l'exploit de procéder aux opérations de bouclage en arrivant à respecter les délais légaux impartis, ceci tout en assurant la charge de travail courant, la Municipalité ne peut que s'interroger sur le mode de faire de la commission des finances, pointilleux et chronophage de son examen des comptes 2016, même si c'était sa mission, alors que bon an mal an, notre exécutif prilléran doit généralement déjà répondre à une moyenne de 50 à 60 questions écrites, donc réponses écrites, sur sa gestion comptable de l'exercice précédent, que celui-ci soit bénéficiaire ou déficitaire, cette année pour le moins particulière, vous l'admettrez, a vu le nombre de questions plus que doubler pour se fixer au chiffre astronomique de 143, dont pas moins de 41 ayant trait à des méthodes comptables que pour certaines, seul le boursier disparu aurait pu facilement expliciter et justifier.

C'est donc certes bien soutenu par l'aide spontanée et conséquente du boursier de Renens, M. Perrin et également celle de notre nouveau boursier, M. Bertholet, opérationnel que depuis le 24 avril, ici présent dans la salle, mais avec une débauche d'énergie à nulle autre pareille, que nous avons essayé de répondre le plus précisément possible à cette rafale de questions et de demandes d'explications, ainsi qu'aux 11 observations et 6 vœux.

En fin de compte, si on ose le trait, la Municipalité estime qu'il y a des moments sortant de l'ordinaire où le bon sens et la décence devraient l'emporter sur les exigences d'un

mandat législatif que l'on vous confie.

Mme la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je tiens à vous dire que la première pensée des membres de la commission des finances lors de sa 1ère séance d'examen des comptes a été tournée vers ceux qui nous ont quittés : feu M. Bertrand Henzelin et feu M. Pierre-Michel Divorne.

Malgré la violence de ces événements, la commission des finances a convenu de poursuivre son travail, tel qu'elle en a la mission et ceci dans l'intérêt public.

Pour rappel, la commission des finances a pour compétences :

- l'analyse de la situation financière
- et la vérification des comptes.

En termes d'analyse de la situation financière et en présence du premier résultat négatif depuis 2012 d'un montant de 1 million et considérant une marge d'autofinancement de 4,2 millions, la commission des finances recommande à la Municipalité de tout faire pour conserver une marge d'autofinancement positive afin de pouvoir poursuivre les nombreux investissements qui sont attendus de la part de notre ville au sein d'une agglomération en pleine évolution.

De ce fait, la commission des finances attend de la Municipalité qu'elle porte une attention particulière à la gestion des dépenses, quelle poursuivre la mise à disposition de services publics de qualité, répondant aux besoins de la population tout en recherchant l'efficacité.

Dans ce sens, la commission des finances salue l'esprit d'initiative de la Municipalité relative par exemple au projet de réorganisation du réfectoire de St Etienne ou encore à la réflexion relative à l'utilisation de la grande salle. En raison des circonstances que nous connaissons, la commission des finances n'a pas étudié les ratios relatifs à l'endettement de notre commune. Elle a étudié par contre, l'évolution sur ces 10 dernières années, de l'impôt sur les personnes physiques, de la facture sociale et de la péréquation de manière à disposer d'indicateurs pour les années à venir tout en étant consciente que ceux-ci pourraient fluctuer fortement en fonction des changements qui nous attendent.

Au regard des années précédentes, elle a constaté que le budget 2016, élaboré en 2014 était fortement surestimé au niveau de l'impôt sur les personnes physiques et que la péréquation et la facture sociale étaient quant à elles fortement sous-estimées d'où l'excédent de charge de cette année.

La commission des finances a surtout examiné si les prévisions budgétaires ont été respectées. Les nombreuses questions relatives aux écarts par rapport au budget, souvent non commentées, ont mis en évidence :

- le dépassement de plus CHF 131'000.- du compte relatif aux Crèches-garderies.
- une meilleure gestion en 2016 du principe d'échéance qui devra se poursuivre en 2017.
- plusieurs erreurs d'imputations qui n'ont pas d'impact sur le bilan, mais dont la Municipalité devra tenir compte lors de l'élaboration du budget 2018.

La commission des finances tient encore à se féliciter de la bonne coordination avec la commission de gestion. Pour conclure, je tiens à remercier toutes les personnes qui ont pris le relais dans cette situation difficile et plus particulièrement Monsieur le Syndic, le boursier de Renens et les collaborateurs du service des finances.

Je vous remercie de votre attention.

Mme la Présidente précise qu'elle n'a pas eu le temps de poser la question sur l'entrée en matière, mais qu'à son avis l'on est rentré en matière. Elle demande s'il y a des avis contraires.

Ce n'est pas le cas.

Mme la Présidente passe à présent sur les discussions sur les différents chapitres des comptes municipaux 2016.

Elle ouvre la discussion sur les pages bleues, pages 1 à 19 et demande si la discussion est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

CHAPITRE « ADMINISTRATION GENERALE», PAGES 20 À 37.

Mme la Présidente demande si la discussion est sollicitée pour ce chapitre.

Ce n'est pas le cas.

Mme la Présidente précise que le chapitre est donc considéré comme acquis.

CHAPITRE « FINANCES », PAGES 38 À 43.

Mme la Présidente demande si la parole est sollicitée sur ce chapitre.

Ce n'est pas le cas.

Mme la Présidente précise que le chapitre est donc considéré comme acquis.

CHAPITRE « DOMAINES « PAGES 44 À 55 »

Mme la Présidente demande si la parole est sollicitée sur ce chapitre.

Ce n'est pas le cas.

Mme la Présidente précise que le chapitre est donc considéré comme acquis.

CHAPITRE « TRAVAUX», PAGES 56 À 69.

Mme la Présidente demande si la parole est sollicitée sur ce chapitre.

Ce n'est pas le cas.

Mme la Présidente précise que le chapitre est donc considéré comme acquis.

CHAPITRE « INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES», PAGES 70 À 89

Mme la Présidente demande si la parole est sollicitée sur ce chapitre.

Ce n'est pas le cas.

Mme la Présidente précise que le chapitre est donc considéré comme acquis.

CHAPITRE « POLICE», PAGES 90 À 97

Mme la Présidente demande si la parole est sollicitée sur ce chapitre.

Ce n'est pas le cas.

Mme la Présidente précise que le chapitre est donc considéré comme acquis.

CHAPITRE « SERVICE SOCIAL », PAGES 98 À 107

Mme la Présidente demande si la parole est sollicitée sur ce chapitre.

Ce n'est pas le cas.

Mme la Présidente précise que le chapitre est donc considéré comme acquis.

CHAPITRE « SERVICES INDUSTRIELS », PAGES 108 ET 109

Mme la Présidente demande si la parole est sollicitée sur ce chapitre.

Ce n'est pas le cas.

Mme la Présidente précise que le chapitre est donc considéré comme acquis.

TABLEAUX DES CHARGES ET REVENUS PAR DIRECTION, PAGES 110 À 117

Mme la Présidente demande si la parole est sollicitée sur ce chapitre.

Ce n'est pas le cas.

Mme la Présidente précise que le chapitre est donc considéré comme acquis.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2016, PAGES 120 À 133 (PAGES ROSES)

Mme la Présidente demande si la parole est sollicitée sur ce chapitre.

Ce n'est pas le cas.

Mme la Présidente précise que le chapitre est donc considéré comme acquis.

TABLEAUX DES INVESTISSEMENTS 2016, PAGES 134 À 142

Mme la Présidente demande si la parole est sollicitée sur ce chapitre.

Ce n'est pas le cas.

Mme la Présidente précise que le chapitre est donc considéré comme acquis.

COMPTES DE LA STEP 2016, PAGES 143 À 147 (PAGES JAUNES)

Mme la Présidente demande si la parole est sollicitée sur ce chapitre.

Ce n'est pas le cas.

Mme la Présidente précise que le chapitre est donc considéré comme acquis.

COMPTES DU SDIS MALLEY PRILLY-RENENS, PAGE 149 À 153

Mme la Présidente demande si la parole est sollicitée sur ce chapitre.

Ce n'est pas le cas.

Mme la Présidente précise que le chapitre est donc considéré comme acquis.

Mme la Présidente rappelle que les conclusions du préavis seront reprises après avoir passé le point 14, rapport de la commission des finances traitant de l'examen des comptes de la STEP de Vidy, des comptes du SDIS Malley Prilly Renens et les comptes communaux pour l'exercice 2016, réponses municipales aux vœux et observations de ladite commission.

14. Rapport de la Commission des finances traitant de l'examen des comptes de la STEP de Vidy, les comptes du SDIS Malley, Prilly-Renens et les comptes communaux pour l'exercice 2016 ; réponses municipales aux vœux et observations de ladite commission.

Mme la Présidente demande donc à Mme Elia Pochon, rapportrice de la commission des finances de lire l'intégralité des observations et des vœux de la commission des finances et les réponses de la Municipalité. A chaque fois, si la discussion n'est pas ouverte, le Vœu ou l'observation est considéré comme accepté, si la discussion est ouverte, on passera au vote.

Mme la Présidente passe la parole à Mme la rapportrice pour la lecture du **Souhait no 1** de la commission des finances.

Lecture du rapport

Mme la Présidente demande si la parole est sollicitée

Ce n'est pas le cas.

Mme la Présidente précise que la réponse est considérée comme acceptée.

Mme la Présidente passe la parole à Mme la rapportrice pour la lecture du **Souhait no 2** de la commission des finances.

Lecture du rapport

Mme la Présidente demande si la parole est sollicitée

Ce n'est pas le cas.

Mme la Présidente précise que la réponse est considérée comme acceptée.

Mme la Présidente passe aux Vœux et observations de la commission des finances pour l'exercice 2016 et donne la parole à Mme la rapportrice pour la lecture de l'**Observation no 1**.

Lecture du rapport

M. le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Merci Mme la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Je ne comprends réellement le sens de la réponse. Quand on dit transmis au boursier pour suite à donner, est-ce que ça veut dire qu'on a transmis au boursier pour qu'il se conforme ou qu'il prenne en compte l'observation et que ce ne soit plus le cas l'année prochaine ou c'est transmis au boursier pour voir ce qu'on peut éventuellement faire sans aller forcément dans le sens de la commission des finances.

M. le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

M. Deillon, si nous avons écrit « transmis au boursier pour voir ce qu'il peut faire », là oui, c'eût été une possibilité ou pas. Transmis au boursier pour suite à donner signifie que nous concevons que ce que vous avez écrit est normal et qu'on doit l'appliquer.

Par ailleurs, vous rappelez à la Municipalité que la responsabilité est de notre compétence. Oui, c'est sûr et je peux vous assurer que tous les chefs de service ont une responsabilité, mais la responsabilité finale, c'est la Municipalité. Nous en sommes donc conscients.

Mme la Présidente demande si la parole est sollicitée

Ce n'est pas le cas.

Vote : La réponse municipale à l'observation no 1 est acceptée à l'unanimité.

Mme la Présidente passe la parole à Mme la rapportrice pour la lecture de l'**Observation no 2** de la commission des finances.

Lecture du rapport.

Mme la Présidente demande si la parole est sollicitée

Ce n'est pas le cas.

Mme la Présidente précise que la réponse est considérée comme acceptée.

Mme la Présidente passe la parole à Mme la rapportrice pour la lecture de l'**Observation no 3** de la commission des finances.

Lecture du rapport.

Mme la Présidente demande si la parole est sollicitée

Ce n'est pas le cas.

Mme la Présidente précise que la réponse est considérée comme acceptée.

Mme la Présidente passe la parole à Mme la rapportrice pour la lecture de l'**Observation no 4** de la commission des finances.

Lecture du rapport.

Mme la Présidente demande si la parole est sollicitée

Ce n'est pas le cas.

Mme la Présidente précise que la réponse est considérée comme acceptée.

Mme la Présidente passe la parole à Mme la rapportrice pour la lecture de l'**Observation no 5** de la commission des finances.

Lecture du rapport.

Mme la Présidente demande si la parole est sollicitée

Ce n'est pas le cas.

Mme la Présidente précise que la réponse est considérée comme acceptée.

Mme la Présidente passe la parole à Mme la rapportrice pour la lecture de l'**Observation no 6** de la commission des finances.

Lecture du rapport.

Mme la Présidente demande si la parole est sollicitée

M. le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Merci Mme la Présidente,

Simplement pour vous dire que je soutiens la commission des finances qui demande au Conseil de maintenir cette observation. Si j'interviens, c'est uniquement pour éviter qu'on passe tout droit sans passer au vote et que la réponse soit acceptée tacitement.

Mme la Conseillère Colette Lasserre Rouiller (PLR) a la parole

Merci Mme la Présidente,

C'est un petit peu le même problème que tout à l'heure pour le Vœu de la commission de gestion. On peut être d'accord et je suis d'accord et je crois, la majorité du groupe PLR avec la réponse de la Municipalité qui dit qu'elle essaiera quand elle mettra en place ce nouveau programme ABACUS, elle essaiera de suivre et de respecter le vœu de la commission des finances, mais comme elle ne peut pas le garantir, parce qu'elle ne

connait pas encore bien ce programme, elle ne le garantit pas. On peut aussi être d'accord avec la commission des finances qui dit qu'elle va suivre attentivement la mise en place de cette adaptation. Donc, personnellement, je suis d'accord avec la réponse de la Municipalité et avec celle de la commission des finances. La Municipalité fera de son mieux et la commission des finances suivra ce projet, donc tout va bien. Je vous propose d'accepter les deux. Je ne vois pas de contradiction entre l'un et l'autre. Je vous remercie.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente passe au vote sur la réponse de la Municipalité à l'**Observation no 6**.

Vote : La réponse municipale à l'Observation no 6 est acceptée par 30 oui, 12 non et 13 abstentions.

Mme la Présidente passe la parole à Mme la rapportrice pour la lecture de l'**Observation no 7** de la commission des finances.

Lecture du rapport.

Mme la Présidente demande si la parole est sollicitée

Ce n'est pas le cas.

Mme la Présidente précise que la réponse est considérée comme acceptée.

Mme la Présidente passe la parole à Mme la rapportrice pour la lecture de l'**Observation no 8** de la commission des finances.

Lecture du rapport.

Mme la Présidente demande si la parole est sollicitée

Ce n'est pas le cas.

Mme la Présidente précise que la réponse est considérée comme acceptée.

Mme la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je prends simplement la parole pour qu'on vote sur cette observation.

M. le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité ne va pas refaire un cas spécifique si vous nous refusez cette réponse, bien que, de nouveau au niveau du français, M. Deillon, c'est un petit peu toujours la même chose (vous aviez posé la question : qu'est-ce qu'on entend par notre terme que nous avons mis dans notre réponse ?), la Municipalité étudiera ces propositions, donc c'est vraiment du futur, pas du conditionnel, d'intégration des coûts de la police ECA pour

chaque préavis relatifs à des bâtiments. On s'est permis juste de dire que bien qu'elle pense que ceux-ci ne sont pas de grande importance et d'incidence financière minime.

Alors, c'est vrai que CHF 20'000.- pour la piscine, ce n'est pas minime, nous sommes d'accord, même sur CHF 14'000'000.-. A partir de là, ce n'est pas aussi simple que ça. CHF 20'000.-, Mme la Présidente de la commission des finances, ce n'est pas forcément la prime ECA, il y a deux années dessus, il y a toujours quelque chose derrière et il faut aller chercher un peu pour savoir si véritablement on doit s'effrayer avec ces CHF 20'000.- qui ne sont pas dans le préavis. Alors, si vous voulez qu'on fasse le travail comme on l'a dit qu'on l'étudiera, on le fera.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente passe au vote sur la réponse de la Municipalité à l'**Observation no 8**.

Mme la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

Au nom de la commission des finances et au vu de ce qu'on a entendu ce soir, je propose d'accepter la réponse de la Municipalité.

Vote : La réponse municipale à l'Observation no 8 est acceptée à l'unanimité

Mme la Présidente passe la parole à Mme la rapportrice pour la lecture de l'**Observation no 9** de la commission des finances.

Lecture du rapport.

Mme la Présidente demande si la parole est sollicitée

M. le Conseiller Philippe Cretegny (PLR) a la parole

Merci Mme la Présidente, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Concernant l'observation no 9, permettez-moi quelques commentaires. En effet, je comprends tout à fait le souhait de la commission des finances. Oui, certes, il est intéressant, voire nécessaire de savoir pourquoi un écart important pourrait apparaître entre le budget et les comptes. A mon avis, je pense alors qu'il serait nécessaire de définir le montant ou une proportion qui pourrait qualifier ce qu'est un écart important. C'est pourquoi je rejoins le Vœu de la Municipalité en indiquant un montant d'environ CHF 5'000.- à CHF 6'000.- en dessous duquel il ne serait pas impératif d'entrer en matière d'explications, du reste, je ferai la même proposition par rapport à la possibilité d'amender le budget en matière de finances seulement à partir de CHF 5'000.- à CHF 10'000.-. C'est autre chose. A circonstances exceptionnelles, décisions exceptionnelles.

De ce fait, ne pas accepter la réponse de la Municipalité, c'est peut-être manquer d'écoute, de compréhension, voire de respect vis-à-vis de tout le travail supplémentaire de la part de l'administration, de la Municipalité et de quelques personnes en particulier. C'est pourquoi, je vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter la réponse de la Municipalité, tout en invitant la commission des finances à revenir l'année prochaine sur la question des commentaires avec des critères adaptés. Merci de votre attention.

Mme la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

Merci Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Vous vous êtes rendus compte, la réponse de la commission des finances était quelque peu sarcastique, tout simplement parce que ça fait cinq ans que la même demande est faite à la Municipalité et la commission des finances a pris une heure à peu près pour étudier cette question. On a retourné la problématique d'un sens et dans l'autre. Imaginez-vous, vous avez un montant, une ligne au budget de CHF 1'000.-, vous dites, c'est 10% de cette ligne au budget. Après, un montant de CHF 100.-, ça n'a bien sûr pas de sens de poser des questions pour un montant de CHF 100.-. On met le même pourcentage sur un montant de CHF 1'000'000.-, le montant à la ligne, 10% font CHF 100'000.-. C'est plus que pertinent et ça fait bien longtemps que la commission des finances aurait dû poser des questions si on dépasse de CHF 100'000.-. Faute d'avoir trouvé une ligne commune au sein de la commission des finances, on s'est dit ça y va du bon sens.

Sur les petits montants, on regarde quand il y a des changements qui sont à un montant plus élevé et sur les gros montants, on va mettre la barre à un autre niveau et c'est dans ce sens que la commission des finances souhaiterait aller, c'est-à-dire mettre plus souvent des commentaires. Je prends juste pour exemple la crèche garderie, il y avait un dépassement de plus de CHF 130'000.-, il n'y avait pas une ligne de commentaire, donc c'est pour ça qu'on demande que la Municipalité soit plus attentive à mettre des commentaires dans le rapport.

M. le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Mme la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Sur la réponse de la commission des finances, je dois vous avouer que la Municipalité a aussi relu un certain nombre de fois la 2^{ème} phrase. Je ne résiste quand même pas au plaisir de la lire une fois : le commentaire relatif à un compte doit correspondre à la réalité et non pas communiquer une diminution lorsque l'on se trouve face à une augmentation, voire l'inverse dans un autre cas. Je ne sais pas ce que vous en pensez, mais alors nous, il faut nous expliquer, comme vous nous le demandez des fois, c'est volontiers que nous attendons votre explication. Mais là n'est pas l'important par rapport à ça.

Merci à M. Cretegny d'avoir fait une sorte d'analyse de ce qu'on pourrait faire pour être aussi efficaces que vous l'avez été, parce que sur les 143 questions, il y en a bien 80, 90, 100 qui sont sans doute justifiées, notamment sur le mode comptable parce que vous avez sorti tout ce qu'on pouvait sortir, parce que vous en avez l'occasion, c'est fait, comme ça M. le boursier aura de quoi travailler et présenter des comptes 2017.

Ce sera un éclat de rire en fin de compte de les passer, parce que si tout est mis en place selon ce que vous avez relevé dans les 143 questions, je pense qu'on aura fait en effet un bon bout de chemin. Mais, ce n'est pas là la question et je suis obligé de vous faire un petit peu travailler, c'est-à-dire utiliser les 45 pages que vous avez là et vos comptes. J'aimerais vous montrer quand même 4 exemples où on estime nous la Municipalité, alors ce n'est pas beaucoup et on ne va pas perdre trop de temps, car on a autre chose à faire ce soir, 4 exemples où on estime qu'il n'y a pas lieu de poser une question.

Prenez le 101.3170, page 20. Frais de manifestation et repas. Budget CHF 7'200.-. Comptes CHF 3'006.70. Commentaires de la Municipalité en plus sur la page 21, dépenses entièrement compensées par le compte 4362. Question de la commission des finances : prière de nous fournir un détail de ce compte. Vous nous permettrez quand même de penser que là, on en vient, puisqu'il n'y a pas de dépassement, il y a même 50% de moins d'utilisé et qui plus est compensé, on peut quand même se poser la question pourquoi vous voulez un détail, puisque les comptes sont magnifiques.

Administration générale, 110.3102, page 22. Annonces journaux documentation, budget CHF 50'000.-, comptes CHF 71'841.75. Alors, là, CHF 21'000.- de dépassement, mais, commentaires de la Municipalité : tient compte, je vous passe le détail, d'un crédit complémentaire au budget de CHF 25'000.- octroyé par le Conseil, préavis no 19-2016. Si j'ajoute à CHF 50'000.-, ça fait CHF 75'000.-. Les comptes montrent CHF 71'000.-. On est en dessous et qui plus est on avait le droit puisque c'était un crédit complémentaire et on nous demande à nouveau de donner le détail de ce compte, pour savoir ce qu'on a fait en fin de compte. Est-ce qu'il s'agit vraiment de l'analyse des comptes ou c'est plutôt de la gestion, on veut savoir comment vous avez utilisé cet argent.

Camp, école à la montagne, primaires, c'est le 572.3662, page 86. Subsidés et animations. Vous vous rappelez, vous êtes allés à Plan Sépey. Budget CHF 4'500.-, comptes CHF 6'229.-, donc une augmentation. Certes, dépassement de CHF 1'729.- (38%), c'est pas mal, mais dans un compte global 572 de Plan Sépey où tous les autres comptes sont en dessous, pour CHF 7'175.- de bonifications + des recettes supplémentaires de CHF 27'238.- dans ce cadre.

Vous additionnez et on arrive à une bonification au budget de CHF 33'789.- dans cette ligne budgétaire et on nous demande pourquoi on a dépassé cette ligne de CHF 1'700.-. Là, on estime peut-être qu'on aurait pu porter l'accent sur une autre question.

717.3199, pages 104 et 105. Budget CHF 15'500.-, comptes CHF 13'263.30, compte 2015 CHF 15'834.-, donc encore plus haut que les comptes qui sont là. Argumentation municipale, non dépense de CHF de 2'236.50. Comment en être arrivés à poser la question pour ensuite dire dans la réponse de ce document que vous avez en page 32 où il est marqué qu'on doit dissocier et comptabiliser certains postes dans un autre compte. Un autre compte, comme par exemple le traitement des nids de guêpes. Excusez-nous, mais si il y a un poste divers et qu'on doit traiter un nid de guêpes à un moment donné et qu'on le met dans divers, je ne vois pas à quel autre endroit vous voulez le mettre. Là aussi, on peut se demander si ce genre de question, qui fait d'ailleurs partie des 143 questions, si on n'aurait pas pu s'en passer et porter l'accent sur d'autres questions. Je vous remercie, j'espère que je n'ai pas été trop long.

Mme la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

M. le Syndic,

Je vais vous répondre point par point, compte par compte.

En fin de compte, par rapport à ces comptes-là, ce n'est pas forcément le dépassement qui a été recherché.

Pour le compte 101.3170, frais de manifestations, repas, je vous rappelle la situation de l'année passée et sur plusieurs situations de frais repas, on a demandé le décompte. Donc, c'est la raison pour laquelle il y a eu plusieurs questions sur des frais de

manifestations et de repas et pour voir comment l'ensemble des manifestations a été comptabilisée et comment les montants étaient comptés.

Le compte 110.3102, il n'y a pas seulement les frais de journaux dans compte, il y a aussi toute la campagne pour les élections et bien sûr que c'était clair qu'il y avait une demande sur ce compte qui allait être faite et c'est ce qu'on a observé que le montant figurait bien par rapport au crédit que ce Conseil avait voté.

Le compte 572.3662, on voit qu'il y a un tout petit montant et pour autant la commission des finances a pu observer qu'il y avait des erreurs d'imputation sur ce compte

Pour le compte 717.3199, on a cherché plusieurs compte de frais divers, observé qu'est-ce qui était attribué à ces frais divers et on a pu constater que parfois ce n'était pas le plus heureux possible, donc on recommande de manière générale au boursier de faire attention pour les frais divers. Pour ce compte, c'était la question informatique que nous aurions recommandé de mettre sur un autre compte.

Je vous remercie.

Mme la Conseillère Colette Lasserre Rouiller (PLR) a la parole

Merci Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

On comprend que la Municipalité ait été excédée par les questions de la commission des finances. La Municipalité et l'administration communale ont fourni un énorme effort pour nous remettre ces comptes dans les temps, mais la commission des finances a fait son travail et je crois que maintenant, il nous faut regarder vers l'avenir, je ne pense pas qu'il soit souhaitable d'avoir des bagarres sans fin entre la commission des finances et la Municipalité, je pense que désormais qu'avec la nouvelle équipe qu'il y a en place, la Municipalité, le boursier, l'administration peuvent utiliser le travail qui a été fait par la commission des finances et la commission de gestion aussi d'ailleurs qui a aussi effectué un excellent travail. Ils peuvent utiliser ce travail pour continuer, pour essayer d'améliorer le budget et les comptes et c'est dans cet esprit-là que je pense que nous pouvons inviter les autorités à travailler, plutôt qu'à se chercher des puces les uns aux autres. Je vous invite donc vraiment à l'avenir à tirer parti de l'énorme travail qui a été fait par les deux commissions pour tenter d'améliorer les choses, même si elles vont déjà bien, mais elles peuvent effectivement encore améliorer ce qui a été fait jusqu'à présent. Je vous remercie.

La parole n'était plus demandée, Mme la Présidente passe au vote concernant **l'Observation no 9**.

Vote : La réponse municipale à l'Observation no 9 est acceptée par 27 oui, 19 non et 7 abstentions.

Mme la Présidente passe la parole à Mme la rapportrice pour la lecture de **l'Observation no 10** de la commission des finances.

Lecture du rapport.

Mme la Présidente demande si la parole est sollicitée

Ce n'est pas le cas.

Mme la Présidente précise que la réponse est considérée comme acceptée.

Mme la Présidente passe la parole à Mme la rapportrice pour la lecture de l'**Observation no 11** de la commission des finances.

Lecture du rapport.

Mme la Présidente demande si la parole est sollicitée

Ce n'est pas le cas.

Mme la Présidente précise que la réponse est considérée comme acceptée.

Mme la Présidente passe la parole à Mme la rapportrice pour la lecture du **Vœu no 1** de la commission des finances.

Lecture du rapport.

Mme la Présidente demande si la parole est sollicitée

Ce n'est pas le cas.

Mme la Présidente précise que la réponse est considérée comme acceptée.

Mme la Présidente passe la parole à Mme la rapportrice pour la lecture du **Vœu no 2** de la commission des finances.

Lecture du rapport.

Mme la Présidente demande si la parole est sollicitée

Ce n'est pas le cas.

Mme la Présidente précise que la réponse est considérée comme acceptée.

Mme la Présidente passe la parole à Mme la rapportrice pour la lecture du **Vœu no 3** de la commission des finances.

Lecture du rapport.

Mme la Présidente demande si la parole est sollicitée

M. le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

La Municipalité vous conseille de refuser la réponse municipale. Vous êtes surpris, mais le modèle de Gland est tellement bon paraît-il qu'on va regarder, on va l'utiliser.

Vote : La réponse municipale au Vœu no 3 est refusée à l'unanimité, moins 2 abstentions.

Mme la Présidente passe la parole à Mme la rapportrice pour la lecture du **Vœu no 4** de la commission des finances.

Lecture du rapport.

Mme la Présidente demande si la parole est sollicitée

M. le Conseiller David Equey (PLR) a la parole

Merci Mme la Présidente,

Juste une question, la motion dont il est question ici portera sur quoi exactement ?

Mme la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

La motion reprendra la proposition par rapport aux différents éléments à présenter, mais elle portera sur la modification du Règlement du Conseil communal. On attendra et on va l'enregistrer comme une proposition dans l'avenir.

Vote : La réponse municipale au Vœu no 4 est acceptée à l'unanimité, moins 2 abstentions.

Mme la Présidente passe la parole à Mme la rapportrice pour la lecture du **Vœu no 5** de la commission des finances.

Lecture du rapport.

Mme la Présidente demande si la parole est sollicitée

Ce n'est pas le cas.

Mme la Présidente précise que la réponse est considérée comme acceptée.

Vœu no 6 - Tarif de location et imputation interne

Mme la Présidente passe la parole à Mme la rapportrice pour la lecture du **Vœu no 6** de la commission des finances.

Lecture du rapport.

Mme la Présidente demande si la parole est sollicitée

Mme la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Si la commission des finances a pris cette position, c'est tout simplement pour qu'on ne classe pas ce Vœu, parce que ça fait déjà 5 ans, elle attend toujours une réponse de la Municipalité.

M. le Conseiller municipal Maurizio Mattia (Les Verts) a la parole

Merci Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs,

L'inventaire, je peux vous montrer à quoi il ressemble actuellement, c'est un document de 32 pages, on peut trouver par exemple dans tel ou tel bâtiment, il y a un local technique, des wc filles, garçons, local technique, local gym, infirmerie, local technique, bureau, école, famille, etc., donc c'est un gros travail pour inventorier tout ça et c'est aussi un travail qu'on fait quand on a le temps. Vous pensez bien qu'on va plutôt mettre la priorité sur la location des salles, sur la création des APEMS, etc., comme on vient de le mentionner. C'est vrai que ça prend du temps, on ne peut pas à la fois exiger qu'on utilise le minimum de ressources possibles et après exiger qu'on fasse les choses, le plus rapidement possible. On fait comme on peut et quand on peut.

Vote : La réponse municipale au Vœu no 6 est acceptée par 31 oui, 17 non et 9 abstentions.

Mme la Présidente précise maintenant que l'on va procéder au vote sur les comptes. Elle ajoute que le Conseil votera d'abord sur la conclusion 1 du préavis municipal, puis la conclusion 2 et la conclusion 3, pour voter finalement l'ensemble du rapport.

Celles et ceux qui acceptent la conclusion 1 du préavis municipal n° 08-2017, soit d'approuver la participation financière de la commune de Prilly figurant sous le compte 460.3526 aux coûts d'exploitation de la Station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise-STEP de Vidy et d'approuver les comptes 2016 de ladite STEP, sont priés de le faire en levant la main.

Vote : la conclusion no 1 du préavis municipal no 08-2017 est acceptée à l'unanimité.

Celles et ceux qui acceptent la conclusion 2 du préavis municipal n° 08-2017, soit d'approuver la participation financière de la commune de Prilly figurant sous le compte 650.3521 à l'organisme intercommunal de Défense contre l'incendie et de Secours SDIS Malley, Prilly-Renens et d'approuver les comptes 2016 dudit organisme, sont priés de le faire en levant la main :

Vote : la conclusion no 2 du préavis municipal no 08-2017 est acceptée à l'unanimité.

Celles et ceux qui acceptent la conclusion 3 du préavis municipal n° 08-2017 soit d'approuver les comptes 2016 de la commune de Prilly et d'en donner décharge à la Municipalité, sont priés de le faire en levant la main :

Vote : la conclusion no 3 du préavis municipal no 08-2017 est acceptée à l'unanimité, moins 5 avis contraires et aucune abstention.

Mme la Présidente passe la parole à Mme la rapportrice de la commission des finances pour lire les conclusions du préavis municipal n° 08-2017.

Lecture des conclusions.

Celles et ceux qui acceptent les conclusions du préavis municipal n° 08-2017 sont priés de le faire en levant la main.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N°08-2017, les comptes 2016 de la STEP de Vidy et les comptes du SDIS Malley, Prilly-Renens,
- ouï le rapport de la commission des finances,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'approuver la participation financière de la Commune de Prilly figurant sous 460.3526 aux coûts d'exploitation de la Station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise – STEP de Vidy et d'approuver les comptes 2016 de ladite STEP;
2. d'approuver la participation financière de la Commune de Prilly figurant sous 650.3521 à l'organisme intercommunal de Défense contre l'incendie et de Secours SDIS Malley, Prilly-Renens et d'approuver les comptes 2016 dudit organisme;
3. d'approuver les comptes 2016 de la Commune de Prilly et d'en donner décharge à la Municipalité.

Vote : les conclusions du préavis municipal no 08-2017 sont acceptées à l'unanimité, moins 4 avis contraires et 1 abstention.

Mme la Présidente remercie Mme Perret, Mme Mojonnet et le nouveau boursier (dont elle a oublié le nom et s'en excuse) pour tout le travail effectué et les prie de transmettre ces remerciements à l'administration.

15. Motions, postulats et interpellations

Mme la Présidente informe que le bureau n'a reçu aucun dépôt de motion ou de postulat ou d'interpellation et demande s'il y en a une dans la salle.

Ce n'est pas le cas.

16. Questions et divers

Mme la Présidente précise que le bureau n'a pas reçu de question écrite. Elle demande s'il y a des interventions orales ou des divers en l'état.

M. le Conseiller Jean-François Staub (Les Verts) a la parole

Merci Mme la Présidente,

J'aimerais demander à la Municipalité pourquoi il n'y a pas eu d'avertissement aux commerçants du Chasseur que le week-end prochain, ce sera fermé en haut pour l'accès au Chasseur. Dans le Chasseur, il y a un vétérinaire. Je pense quand même que c'est un commerçant qui doit être averti, il peut être de piquet le week-end et on lui bouche les 2 accès. C'est bien que vous l'ayez fait pendant la fête à Prilly, mais j'aimerais savoir pourquoi il n'y a pas de communication spécifique aux commerçants.

Mme Magali Russbach (Les Verts) a la parole

Merci Mme la Présidente,

Au nom des Verts, j'aimerais savoir quand la belle place du collège ou future belle place du collège, sera inaugurée. Y-aura-t-il un évènement ? Que se passera-t-il ? et quand est-ce que ça aura lieu ? Merci.

Mme la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

Merci Mme la Présidente,

Le parti socialiste relaie une question de la population et aimerait savoir par rapport au revêtement de la route de Cossonay. Qu'est-ce qui est prévu dans l'avenir ?

M. David Boulaz (Les Verts) a la parole

Merci Mme la Présidente,

Une question rapide pour la Municipalité. Le bâtiment qui va remplacer le café du Tilleul a longuement empiété et empiète toujours la rue des Métiers, respectivement le trottoir de la route de Cossonay. Comment la commune est-elle indemnisée pour cet empiètement long ?

M. le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) a la parole

Merci Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Place du Collège, inauguration, oui, il y aura quelque chose, mais il y a des plantations, des arbres, donc en principe ces arbres devraient être plantés au mois de mars l'année prochaine, au printemps, et soit on la fera dans l'été ou à l'automne 2018. On vous tiendra au courant de l'avancement de cette place. Je rappelle juste que normalement, il y a 2 étapes à cette place et on est en train de finir la 1^{ère} étape et on verra avec la Municipalité si on finalise la 2^{ème} étape au niveau des sous et on viendra devant le Conseil avec un préavis si on va plus loin.

Revêtement de la route de Cossonay, Mme Krattinger, il faut savoir que sur la route de Cossonay va venir en principe le BHNS (le bus à haut niveau de service) et que ceux-ci occuperaient le milieu de la route, donc pour le moment, on est en stand-by, à savoir s'il y aura des oppositions pour ce BHNS. On sait que du côté de Lausanne Est, il y a quelques retards ou velléités à déposer des recours, donc on attend.

Le seul souci, c'est qu'on a quand même les canalisations et épurations à faire, la 2^{ème} étape de Corminjoz à la route de Broye et pas plus tard que ce matin, j'en ai discuté avec mon chef de service et il semblerait qu'on va quand même venir devant le Conseil avec un préavis pour faire les canalisations et épurations de ce tronçon de la route de Cossonay et mettre un revêtement provisoire comme on le connaît actuellement sur le tronçon de la première étape de la route de Cossonay et on aura la même du centre de Prilly, du giratoire du centre de Prilly direction Valency, sur Prilly, ce sera aussi une des étapes en 2018 ou 2019, sachant que le BHNS devrait venir en 2019-2020.

On va peut-être anticiper ces travaux, et peut-être que pendant 2 ans, il n'y aura rien qui va se passer sur la route de Cossonay, mais c'est le prix à payer si on veut faire l'épuration dans les délais qui nous sont impartis ou alors on ne fait rien et quand le BHNS arrivera, on devra vite se dépêcher pour faire les canalisations, mais ça on a déjà donné, donc on ne souhaite pas forcément travailler dans l'urgence. C'est quelque chose

dont en discutera aussi en Municipalité au niveau de ces travaux-là, et de toute façon devant le Conseil communal avec un préavis, bien évidemment.

M. Boulaz, l'indemnisation du bâtiment du Tilleul, c'est l'utilisation du domaine public et sauf erreur, c'est 50 centimes le m². Après, c'est en fonction du temps et des travaux qui sont investis, je ne sais pas quel arrangement il y a eu, si arrangement il y a eu, avec la société de construction, mais je reviendrai devant vous au prochain Conseil avec les chiffres exacts de ce qui a été facturé par rapport à ce chantier.

M. le Syndic Alain Gilléron (PLR) a la parole

M. Staub, si vous posez la question, c'est que M. le vétérinaire Stauffer ou Caron, n'a pas été avisé ? Il vous l'a dit ? Ça fait tellement longtemps qu'on fait « Fêtons Prilly » et qu'on ferme de cette façon, je suis un petit peu surpris. Je suis un peu désolé, mais comme on ferme en bas, on ferme en haut pour ne pas ennuyer 2 fois les gens. On va faire le nécessaire, je vous promets Monsieur Staub, on va réparer cet oubli, excusez-nous.

Mme la Présidente demande si la parole est encore sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Mme la Présidente demande à Mme Krattinger, Mme Pochon et Mme Nosedà Guignard viennent signer des documents officiels dans les rapports et que Mme Sakiné Lasserre puisse nous donner des informations administratives.

17. Contre-appel

Les scrutateurs ont fait un rapide comptage. Deux personnes sont parties, elles avaient annoncé leur départ au préalable. Les comptes sont donc bons.

Mme la Présidente précise qu'elle va adresser ses derniers mots, puisque c'est pour elle sa dernière séance et elle termine la présidence dans une semaine :

Que vous dire de cette année passée ?

Ce fut une année intéressante bien sûr, parce que finalement la démocratie suisse est quelque chose de très fin, de très précis, ce sont des rouages extrêmement bien pensés et la réglementation très présente ou assez importante qui nous est proposée à l'avantage de nous donner, en tant que Présidents, des points de repères et des côtelles, mais aussi parfois de compliquer une tâche lorsqu'on n'est pas, comme certains, du monde juridique.

J'ai eu beaucoup de plaisir à découvrir tout ceci de l'intérieur et c'est vrai que j'observe actuellement des débats, mais ne serait-ce qu'en Suisse ou en France d'une manière très différente, parce qu'il y a des choses que je ne percevais sans doute avant cette expérience.

Je vous remercie vous tous, vous aviez accepté avec beaucoup de bonne grâce les erreurs que j'ai pu faire et je souhaitais vous en remercier. J'ai également constaté l'importance des relations qui existent à la fois entre le Conseil, les Présidents de groupes, les Présidents de sections, la Municipalité, l'administration communale et si l'on veut que le système fonctionne, il s'agit de prendre en compte l'ensemble de ces éléments et ça, c'était important.

Maintenant, j'ai envie de transmettre des remerciements. Alors, je dirais tout d'abord au bureau qui a été présent et qui m'a soutenu pendant cette année, à M. Turrian, parce qu'il fait de l'excellent travail et je suis d'autant plus heureuse du préavis que vous avez accepté ce soir et il est une réelle aide pour un Président qui lui change chaque année et également à Mme Mojonnet, elle est déjà partie, mais notre secrétaire municipale connaît beaucoup de choses et elle est d'une grande aide à certains moments, comme par exemple les élections cantonales, etc..

Je vous souhaite bonne suite, puisque je vais regagner vos rangs. Je souhaite une toute bonne année à Francis Richard et je vous invite à descendre pour l'apéritif.

Mme la Présidente lève la séance à 23h40
19 juin 2017